

Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Commission de l'agriculture, des pêcheries,  
de l'énergie et des ressources naturelles  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Par courriel

**Objet : Commentaires de Manufacturiers et Exportateurs du Québec dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 63**

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

En tant qu'association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux, Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) désire attirer votre attention sur certains aspects du projet de loi n° 63 qui inquiètent nos membres.

Rappelons que MEQ représente 1 100 manufacturiers à travers le Québec. Le secteur manufacturier québécois emploie plus de 503 600 personnes et représente 12,8 % du PIB ainsi que 85,1 % des exportations. Il a généré des ventes globales de près de 214,8 milliards de dollars en 2023.

Selon les chiffres de l'Association minière du Québec (AMQ), plus de 4 850 entreprises ayant leur place d'affaires au Québec sont des fournisseurs de l'industrie minière. Le secteur minier québécois est donc un écosystème dynamique à l'intérieur duquel les manufacturiers et fournisseurs jouent un rôle primordial.

Or, pour que les sociétés minières continuent de créer un environnement favorable pour les manufacturiers qui font partie de leur chaîne d'approvisionnement, mais aussi pour les exportateurs qui, souvent, testent leurs technologies dans les mines d'ici avant de les faire rayonner à l'international, elles doivent pouvoir compter sur un environnement d'affaires prévisible et compétitif. Il importe également qu'elles puissent assurer leur pérennité en renouvelant les ressources disponibles.

Malheureusement, diverses dispositions du projet de loi viennent limiter l'accès au territoire pour les sociétés minières. Et moins d'accès signifie moins d'exploration possible et donc, moins de découvertes pouvant mener à la prochaine mine. C'est donc tout un réseau de partenaires et collaborateurs de l'industrie qui s'en trouve fragilisé.

MEQ est d'avis que les milieux locaux disposent déjà des outils nécessaires pour limiter les activités minières si c'est que qui est souhaité. Par son projet de loi, le gouvernement propose des mesures supplémentaires qui, si elles sont adoptées, nuiront plus qu'elles n'aideront.

Pour attirer des investisseurs ici afin de stimuler l'industrie minière, il importe que le Québec limite au minimum l'imprévisibilité et qu'il démontre qu'il souhaite voir se développer un secteur minier porteur de richesse.

Alors que le Québec aspire à se positionner comme un leader mondial de la filière batterie, le gouvernement envoie un bien mauvais message s'il limite l'exploration minière de tout minerai, mais spécialement des minéraux critiques et stratégiques (MCS). Pour que son ambition se réalise, nous devons pouvoir développer de nouvelles mines de MCS et ainsi alimenter l'ensemble de la filière de ces matières premières. C'est l'étape première de ce grand projet. Voilà une illustration concrète des risques de soustraire des territoires à l'activité minière.

On peut facilement imaginer les répercussions sur toute la chaîne de valeur tant pour nos manufacturiers qui vendent localement que pour ceux qui exportent.

MEQ espère que vous serez sensibles à ses arguments et à ceux de l'industrie minière afin de ne pas limiter le potentiel de développement de ce secteur névralgique pour notre économie. Limiter les territoires accessibles, c'est limiter le potentiel du Québec de se démarquer à l'international.

En espérant recevoir un accueil positif à notre position, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, nos salutations distinguées.



Véronique Proulx, EMBA  
Présidente - directrice générale  
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

c.c. :

Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts  
Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie